



Syndicat des cadres de l'environnement,  
la forêt et l'agriculture

**Monsieur le Directeur Général  
Office National des Forêts  
2, avenue de Saint Mandé  
75012 PARIS**

Valence, le 15 mai 2013

Monsieur le Directeur général,

Lors de la réunion du 8 avril dernier, vous avez sollicité les organisations syndicales pour participer à la définition du plan d'actions par la proposition d'éléments permettant de contribuer aux travaux de négociation.

## **Les conditions de travail à l'ONF**

### **1) *L'approche globale :***

#### La situation actuelle :

Les conditions de travail à l'ONF peuvent être classées dans deux grandes catégories :

- celles liées à l'environnement physique de l'agent
- celles liées à l'ambiance de travail

La situation actuelle de l'ONF conduit à avoir une approche adaptée à ces deux situations.

#### Proposition EFA-CGC :

La question de l'amélioration de l'environnement physique de l'agent est d'une approche plus aisée. En effet les conditions d'améliorations apparaissent de manière plus évidente et font l'objet de sollicitations auprès des CHSCT et des ACO. A noter cependant que les troubles musculo-squelettiques (TMS), en forte augmentation ces dernières années, sont étroitement liés à la diminution des personnels martelant, générant un surcroît de travail pour ceux restant.

Il en est tout autrement de l'ambiance de travail qui met en jeu les relations humaines entre tous les membres d'une équipe et dont l'évolution est une accumulation de différents facteurs. C'est au responsable de l'équipe de veiller au maintien d'une ambiance de travail apaisée. Cela nécessite une capacité d'écoute, d'appréhension et de décodage des relations internes et externes à son équipe, notamment par des signes qui peuvent apparaître comme insignifiants. Il y a donc un lien particulièrement fort entre le management d'une équipe et l'ambiance de travail qui contribue à de bonnes conditions de travail.

**Syndicat des Cadres de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture**

EFA-CGC - BP 919 - 26009 VALENCE Cedex

Tél : 04 75 43 00 18 Fax : 04 75 55 67 08 Courriel : permanence@efa-cgc.fr

C'est pourquoi la formation managériale de tous les membres des CODIR d'agences, territoriales ou de travaux, est fondamentale en la matière.

## **2) Les déplacements routiers :**

### La situation actuelle :

La question des déplacements routiers, au regard de l'accroissement des surfaces d'intervention des agents, notamment pour les DT de l'ouest et du sud de la France, doit impérativement être prise en compte dans les réorganisations des structures. En effet, les statistiques produites par la CARSAT Centre (ex CRAM Centre) montrent que, pour 2011 et au niveau national, les accidents de travail mortels sur la route ont progressé de 15% (466 tués) et il représente **49%** des accidents du travail mortels ! C'est aussi 7325 personnes qui ont été blessés avec, en conséquence, une incapacité de travail reconnue !

### Proposition EFA-CGC :

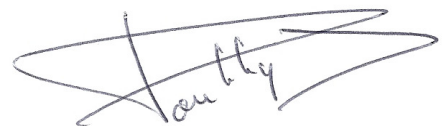
Les conducteurs routiers ont des obligations de repos pour ne pas dépasser des délais de conduite incompatibles avec la vigilance que nécessite la circulation routière. Il n'est donc pas admissible qu'un agent parte à 06h00 du matin pour se rendre à une réunion et qu'il revienne à 20h00. Non seulement il met en danger sa vie mais également celles des autres usagers qui partagent la route avec lui.

Enfin, la responsabilité de l'employeur sera recherchée en cas d'accident puisque la durée maximale quotidienne de travail est de 10h avec une amplitude légale de 12h. La jurisprudence précise qu'un salarié qui conduit un véhicule de l'employeur est considéré comme étant au travail.

C'est pourquoi EFA-CGC demande que les réorganisations prennent en compte les durées effectives des déplacements qui sont trop souvent sous-estimées. Ces durées de déplacement doivent être intégrées dans la comptabilité analytique des rubriques ad-hoc.

Dans l'attente d'échanges productifs sur ces propositions, recevez, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Secrétaire général d'EFA-CGC,  
Le Secrétaire général adjoint



Gilles VAN PETEGHEM

PJ : document remis par la CARSAT lors d'un CHS de l'UD CFE-CGC Eure et Loir.